

Mairie de CONCHY-LES-POTS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2021

L'an deux mille vingt- et- un le 17 du mois de Mai à dix- neuf heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mai 2021 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Conchy Les Pots, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

Étaient Présents : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, BRIATTE Thomas, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, PLUCHARD Frédéric, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David.

Absente excusée : Madame FRANCOIS Emilie

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. Monsieur GRELIN Jean est nommé secrétaire de séance.

- ❖ Approbation du compte-rendu de la séance précédente :
Le compte-rendu de la **séance du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité**

Délibération n° 08.05.2021. Compte de Gestion 2020 du budget principal et budget annexe du service des eaux

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être concordant avec le compte administratif et doit être adopté préalablement au compte administratif. L'Église 60190 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31, Vu le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GRELIN Jean adjoint au maire délégué aux finances, Sur proposition de Madame le maire, Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés : Approuve le compte de gestion relatif au budget principal de l'exercice 2020 dressé par le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 09.05.2021. Compte Administratif 2020 du budget principal et budget annexe du service des eaux

Les membres du Conseil Municipal de CONCHY-LES-POTS, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, maire, délibérant sur le Compte administratif

de l'exercice 2020 dressé par Madame PINSSON Marie-Christine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Dépenses	341 392.20€	999 431.09€	
Recettes	437 504.84€	1 367 864.55€	
Déficit :			
Excédent :	+ 96 112.64€	+ 368 433.46€	RESULTAT 2020 :
464 546.10€			

Compte tenu des résultats antérieurs, la situation des sections est la suivante :

	Résultat à la clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonct.	866 425.33€	368 433.46€	- 226 832.99€
Investis.	- 595 266.45 €	96 112.64 €	367 271 52€
TOTAL	271 158.88 €	464 546.10€	140 438.53€

Cabinet Médical

Madame le Maire donne lecture du courrier du Docteur Lestienne qui sollicite un effort de la commune pour baisser le loyer du cabinet médical. Après réflexion et à l'unanimité des membres présents et votants, le conseil municipal refuse la demande du docteur Lestienne, à savoir la baisse le loyer à 150€ (charges 100€ en sus).

PERMANENCES POUR LES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dans le cadre des prochaines élections départementales et régionales, le conseil municipal fixe le calendrier des permanences pour l'organisation des bureaux de vote les 20 ET 27 JUIN 2021 :

DIMANCHE 20 JUIN 2021 : Elections Départementales

08h00 à 13h00 :PINSSON Marie-Christine, BRIATTE Thomas , FRAYON Jennifer, LELONG David

13h00 à 18h00 : ROUSSET Lucien, BIZET Francis, BRUYEN Philippe

DIMANCHE 20 JUIN 2021 : Elections Régionales

08h00 à 13h00 : GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, CLEUET Philippe

13h00 à 18h00 : PLUCHARD Frédéric, PINSSON Marie-Christine, L'EQUILBECQ Sébastien

DIMANCHE 27 JUIN 2021 : Elections Départementales

08h00 à 13h00 : FOULLOY Martine, LEULIET Edith, LELONG David

13h00 à 18h00 : ROUSSET Lucien, PINSSON Marie-Christine, BRUYEN Philippe

DIMANCHE 27JUIN 2021 : Elections Régionales

08h00 à 13h00 : GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, CLEUET Philippe

13h00 à 18h00 : HUCHER Vincent, BIZET Francis, PLUCHARD Frédéric

Délibération n° 11.05.2021. Encaissement des chèques de Caution pour le cabinet des infirmiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement des chèques suivants : **caution pour le cabinet des infirmiers (bail signé le 04 novembre 2020)**

* Madame FRANCOIS Emilie : 100€00

* Madame QUENTIN Anne-Charlotte : 100€00

* Monsieur COQUET Ludovic : 100€00

Les chèques seront encaissés sur le compte des dépôts et consignations (article 165 en recette) et restitués en cas de dénonciation du bail.

Délibération n° 12.05.2021. Changement des menuiseries de la salle du Conseil Municipal- Demande de subvention auprès de la DETR

Considérant le projet de changer les huisseries intérieures de la mairie pour des questions d'isolation et d'économie d'énergie.

Considérant les devis reçus et analysés par le conseil municipal.

Considérant l'analyse technique et financière.

Le conseil municipal, après délibération, DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la **Société FENETRES ET VERANDAS**, 2 rue de l'Eglise à 80700 BALATRE correspondant au changement des huisseries intérieures de la mairie pour un montant de 13 700 € TTC. Madame le Maire précise que la société retenue était la meilleure en terme de rapport qualité/prix.

- + A cet effet, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la société FENETRES et VERANDAS pour un montant total de 13 700€ TTC.
- + A solliciter une demande de subvention auprès de la Région pour financer ce projet.
- + Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fêtes des Mères

Le Conseil Municipal donne son accord à Madame le Maire pour reconduire la distribution des fleurs à l'occasion de la fête des mères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Procès-verbal affiché le 19 mai 2021